## 16ème legislature

Question N°: 187	De M. Philippe Juvin (Les Républicains - Hauts-de-Seine)			Question écrite
Ministère interrogé > Santé et prévention			Ministère attributaire > Santé et prévention	
Rubrique >santé		<b>Tête d'analyse</b> >Campagne de vaccination contre la variole du singe	Analyse > Campagne de vacc variole du singe.	ination contre la
Question publiée au JO le : 19/07/2022 Réponse publiée au JO le : 23/05/2023 page : 4665				

## Texte de la question

M. Philippe Juvin appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur la diffusion de la variole du singe, qui touchait 721 personnes le 7 juillet 2022, selon Santé publique France. Sur le modèle des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni, une campagne de vaccination contre la variole du singe vient d'être lancée en France à destination de certains groupes à risque. S'il n'existe aucun vaccin contre le Monkeypox, celui contre la variole serait efficace à 85 % selon l'Institut Pasteur. C'est pourquoi, supprimée depuis 1984, la vaccination antivariolique est de retour en France avec un schéma vaccinal comprenant deux doses de vaccin Imvanex ou Jynneos, séparées de 28 jours. Dans ce contexte, il souhaiterait connaître le nombre de doses disponibles de vaccins antivarioliques de troisième génération ainsi que les intentions du Gouvernement pour augmenter les stocks à travers des projets d'acquisition. Enfin, alors que les recommandations sont muettes concernant les enfants malades ou exposés, il lui demande de lui préciser la stratégie spécifique du Gouvernement pour organiser la prise en charge des enfants exposés à cette maladie.

## Texte de la réponse

Le 1er cas de variole du singe a été détecté sur le territoire national le 19 mai 2022. Dans les suites de l'avis de la haute autorité de santé (HAS) du 20 mai 2022, les premières vaccinations des personnes contacts à risque de personnes atteintes de cette infection ont été organisées. Face à l'évolution de l'épidémie, la HAS a rendu un nouvel avis le 7 juillet 2022 relatif à la vaccination préventive des groupes de populations les plus touchés par l'épidémie et à risque de contracter la maladie. Le ministère de la santé et de la prévention a mis en œuvre cet avis dès sa publication et les premières vaccinations de personnes en pré-exposition ont été organisées le 11 juillet 2022. La préparation de la France aux menaces sanitaires, notamment contre la variole, a permis de répondre très vite à cette émergence, par la mise à disposition de vaccins de son stock stratégique. La France est ainsi le premier pays à avoir pu ouvrir la vaccination préventive de façon large.